

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 12 novembre 2024 à 19 heures, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2024-06 : 3022, chemin des Bois-Francs**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 28' x 37', de la même superficie au sol que le bâtiment principal actuellement, sans dépasser le faîte de la toiture.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 8e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

**Martine Bélanger, directrice générale et
Greffière-trésorière**